

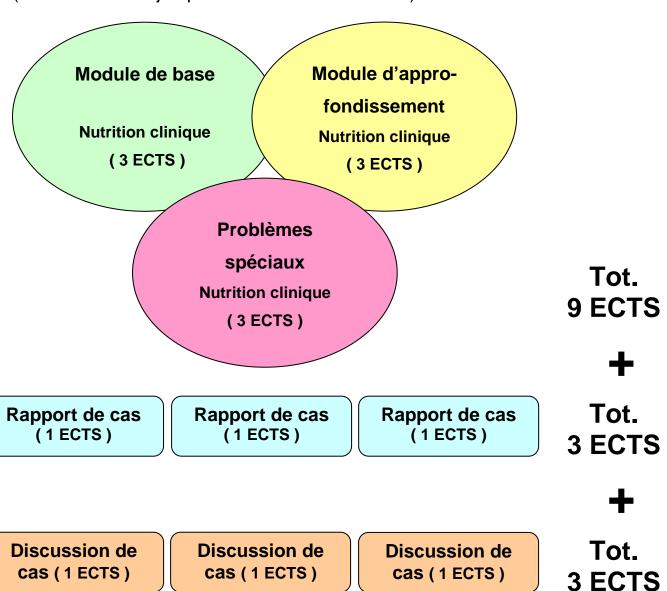
www.GESKES.ch www.SSNC.ch

Certificat en Nutrition Clinique (CNC)

Information supplémentaire sur la structure du Certificat

Structure du système modulaire du CNC

(Durée 3 années jusqu'à 4 années au maximum)



Informations importantes concernant le système modulaire du CNC

Modules

Dans le cadre du CNC, 3 ECTS sont reconnus par module, ce qui signifie que pour les trois modules sur les trois années 9 ECTS pourront être accordés. Compte tenu de la formation, le/la candidat/e du CNC ne pourra pas comptabiliser les ECTS nécessaires dans le module de base. Les ECTS manquants dans le module I devront être compensés dans les deux autres modules (par exemple: module d'approfondissement ou module problèmes spéciaux).

<u>Remarque:</u> A la fin des trois années CNC, les crédits ECTS reconnus après évaluation du dossier (au maximum 4 ECTS) seront répartis sur les trois modules.

Rapport de cas

Trois rapports de cas doivent être élaborés sur les trois années, c.-à-d. un rapport de cas par année. Ceux-ci doivent être réalisés indépendamment des modules et le choix du thème est libre.

Travaux équivalents pouvant remplacer un rapport de cas:

- Travail original (publié ou en cours)
- Travail d'aperçu (publié ou en cours)

Discussion de cas (réunion interdisciplinaire)

Sur les trois années, trois protocoles des discussions de cas doivent être élaborés, c.-à-d. un protocole par année. Ceux-ci doivent être réalisés indépendamment des modules et le choix du thème est libre.

Travaux équivalents pouvant remplacer une discussion de cas:

- Présentation orale de poster, pendant la séance officielle de posters ou pendant la séance des communications orales lors d'un congrès international. Les manifestations suivantes sont reconnues: par ex. ESPEN, congrès des trois pays D-A-CH, SFNEP, SINPE, ect.
- Conférences dans le cadre du programme officiel lors d'un congrès national ou international. Les manifestations suivantes sont reconnues: par ex. réunion annuelle GESKES/SSNC, ESPEN, congrès des trois pays D-A-CH, SFNEP, SINPE, ect.
- Conférences sur le thème de la nutrition clinique dans les professions de la santé
- Travaux contenant une approche multi-professionnelle et qui peuvent conduire à la formation d'un réseau spécialisé.

Programme ESPEN-LLL (Long Life Learning de l' ESPEN)

Lien: http://www.espen.org/lllprogramme.html

Compte tenu de l'étroite coopération entre GESKES/SSNC et ESPEN et pour compléter le contenu de nos cours, nous reconnaissons différentes sessions LLL avec des crédits ECTS.

Dans le système de Bologne, de très nombreuses Universités européennes ont signé un accord. Avec la signature de la déclaration de Bologne en juin 1999, l'ECTS est

devenu un élément central dans le processus de l'harmonisation des structures d'études européennes. Tous les états signataires de la déclaration de Bologne utilisent les ECTS ou un système de crédits compatible comme un système d'accumulation dans la formation supérieure (Life Long Learning). Un système de crédits compatible doit être basé sur le nombre d'heures de travail des étudiants, avoir une dimension européenne, être utilisé dans le secteur de la formation et répondre aux objectifs des crédits ECTS. Les instruments ECTS sont utilisés pour l'amélioration de la qualité et de la transparence des systèmes d'éducation. La valeur absolue d'un point de crédit correspond à un investissement de 25 à 30 heures de travail.

Malheureusement, les points de crédits accordés par ESPEN pour les cours LLL (CME = Continuing Medical Education) ne sont pas entièrement compatibles avec le système ECTS. Pour cette raison, l'attribution des crédits comme reconnaissance pour le CNC est faite au moyen de la conversion suivante:

Seulement les soi-disant "live courses" sont reconnus. Cependant aucun crédit ECTS ne pourra être attribué pour les "on-line courses".

Les sessions des cours LLL sont organisées par thème (topic) d'une durée de 4 heures:

- 90 Minutes de connaissances théoriques (conférences) suivi de
- 90 Minutes de discussions de cas suivi
- d'un examen écrit de 45 minutes avec l'évaluation correspondante et la remise de diplôme (Confirmation du cours).

L'ESPEN attribue 3 CME pour chaque session LLL de 4 heures. La conversion des points de crédits ECTS-CNC doit être effectuée comme suit :

- 1 ECTS correspond à un investissement de 25 à 30 heures de travail.
- 18 CME-ESPEN (18:3 = 6 sessions de 4 heures de formation continue) correspondent à 1 ECTS (en tout 24 heures de formation continue).

Pour le CNC, 3 ECTS peuvent être reconnus au maximum, soit un total de 54 CME-ESPEN.

Reconnaissance de différents cours

Des cours nationaux ou internationaux en nutrition clinique peuvent également être reconnus, à condition d'être tenus par des professionnels de la santé reconnus et d'être indépendants de l'industrie. Le programme de la formation continue respective doit être mis à la disposition de la Direction des Cours, qui déterminera le nombre d'heures et attribuera les crédits ECTS correspondants (Remarque: 1 ECTS correspond à un investissement de 25 à 30 heures de travail).

Les manifestations suivantes sont reconnues: par ex. les cours nationaux, les cours internationaux de l'industrie qui sont tenus par des professionnels de la santé, les cours internationaux de l'ESPEN, ect.